



## Extrait du registre des délibérations

### Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 27 Mars 2025

Délibération n° **2025-55 R**  
Objet : **contraction d'un prêt  
relais de 3 500 000 € sur le  
budget principal**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Sept Mars à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le Dix Sept Mars deux mille vingt-cinq  
à la Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMELOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à  
l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de votants : 29

#### Présents :

Madame Chantal EYMELOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Jehanne MARROU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Olivier LEFRANCOIS.

#### Représentés :

Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Madame Audrey CEARD  
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE  
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER  
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Madame Véronique CONSTANS

-----

Madame le Maire expose qu'au regard des programmes d'investissement importants en cours et afin de consolider provisoirement la trésorerie du budget principal dans l'attente du remboursement de la TVA acquittée et du versement des subventions attribuées, il est nécessaire de contracter un prêt relais sur une durée de 24 mois.

A ce titre madame le Maire propose au conseil de contracter un prêt relais de 3 500 000 € € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Crédit relais FCTVA

Montant du capital emprunté : 3 500 000 €

Durée d'amortissement : 2 ans

Type de taux : Fixe

Taux d'intérêt : 2,81 %

Frais de dossier : 0,10 % du capital emprunté

Remboursement du capital : In Fine ou par anticipation au fur et à mesure de l'encaissement du FCTVA ;

Périodicité de paiement des intérêts : Trimestrielle

Remboursement anticipé : possible sans conditions et sans indemnités de remboursement anticipé ;

Madame le Maire entendu,

Vu l'examen par la commission des finances du 20 Mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le prêt-relais de 3 500 000 € proposé par le Crédit Agricole Alpes Provence, selon les conditions visées ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire a signer le contrat de prêt y afférent ;
- **Précise** que les crédits relatifs à ce prêt relais sont inscrits au budget Primitif 2025 du budget principal de la collectivité

Fait à Embrun,  
Le 28 Mars 2025  
Madame Le Maire  
Chantal EYMEOUD

